



Premiers travaux pour les circuits courts de l'énergie et pour la première centrale solaire citoyenne de l'arrondissement !

Anor concrétise ses projets de transition énergétique avec la réalisation de 2 centrales solaires : l'une citoyenne et une autre d'autoconsommation !

Sensible à la réduction de son empreinte énergétique et écologique, depuis déjà quelques années maintenant, Anor poursuit ses efforts aux travers de plusieurs projets forts et structurants. Après la réalisation de la chaudière bois énergie et son réseau de chaleur inaugurée en juin 2017 sur le site du Point du Jour, le lancement des travaux du futur quartier EcoQuartier de la Verrerie Blanche et l'expérimentation d'éco-conduite " My Anor My Mobility ",

c'est au tour des 2 centrales photovoltaïques, l'une communale d'autoconsommation et l'autre citoyenne, de voir le jour ou plutôt le soleil !

A l'heure où le gouvernement dévoile une série de mesures pour développer l'énergie solaire en France, Anor contribue à ce développement avec 2 opérations de type " démonstrateurs " qui visent à sensibiliser les collectivités, les habitants et associer les citoyens à s'engager dans les projets de transition énergétique. Pour la commune, il est en effet essentiel d'associer le plus largement possible les habitants car ils sont des acteurs incontournables de cette mutation énergétique des territoires.

L'objectif est de prouver que produire et consommer local est possible et concret.

C'est en effet le cas, car aujourd'hui, le projet d'installation des 2 centrales photovoltaïques à l'espace François Mitterrand d'Anor est passé dans une phase opérationnelle avec le lancement des travaux ce mardi 10 juillet 2018 !

Après la réunion publique réalisée en février 2017 pour présenter le projet et inciter les Anoriens et habitants du territoire à participer au financement de la centrale solaire, via une coopérative citoyenne, et la signature de la convention d'objectif et de partenariat entre la Ville d'Anor et la Coopérative devenu depuis SAS SOLIS Métropole en novembre dernier, c'est une nouvelle étape concrète qui vient d'être franchie avec la pose des premiers panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle Andrée Beauné située à l'intérieur de l'Espace François Mitterrand.



Accompagnée par l'Association SOLIS et aux côtés du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, la ville d'Anor travaille au développement des énergies renouvelables de son territoire et vient donc de créer la première centrale photovoltaïque citoyenne sur l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, territoire reconnu " territoire à énergie positive pour la croissance verte " par le Ministère de la transition écologique et solidaire en février 2016.



Les panneaux, actuellement en cours d'installation par la société SUNELIS, de la centrale photovoltaïque représentent une puissance de 36 kWc, utilisant une surface d'environ 220 m² et vont permettre de produire 34.000 kWh/an d'énergie (soit la consommation de 11 foyers hors chauffage) vendue et injectée dans le réseau d'électricité donc consommée par les habitants.

Le projet associe la Ville d'Anor en partenariat avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois et la Société par Actions Simplifiées (SAS) SOLIS métropole, au fonctionnement coopératif, qui bénéficie aujourd'hui de quatre expériences similaires à Lille, Erquinghem-Lys, Wavrin et Ronchin.



Les futurs panneaux photovoltaïques des salles de l'esp. F. Mitterrand

Pour rappel et concernant la centrale citoyenne, le capital est ouvert à tout habitant ou toute personne qui voudrait apporter son concours au développement de ce projet et devenir à son tour acteur de la transition énergétique de son territoire !

De façon très simple, au lieu de placer votre argent sur un livret A par exemple, vous pouvez le placer auprès de cette coopérative (rendement à 1,5 % brut / an et conservé au minimum 5 ans).

Votre argent est donc investi localement et devient utile pour le territoire.

Pour souscrire au projet, rien de plus simple rendez-vous sur le site de Solis Métropole www.asso-solis.fr/ ou directement à l'adresse ci-après : <https://www.helloasso.com/associations/association-solis/collectes/agir-pour-les-generations-futures>

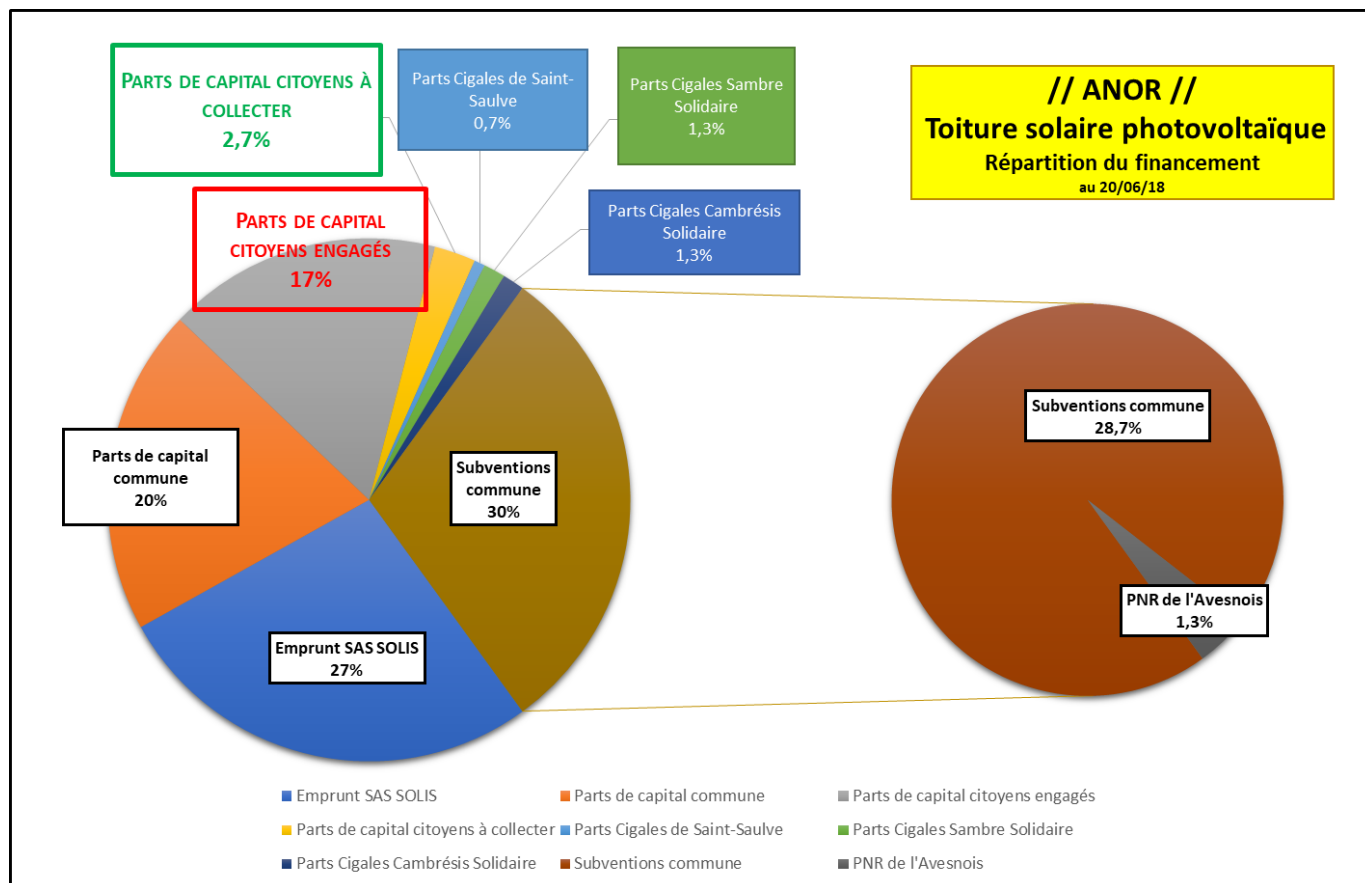
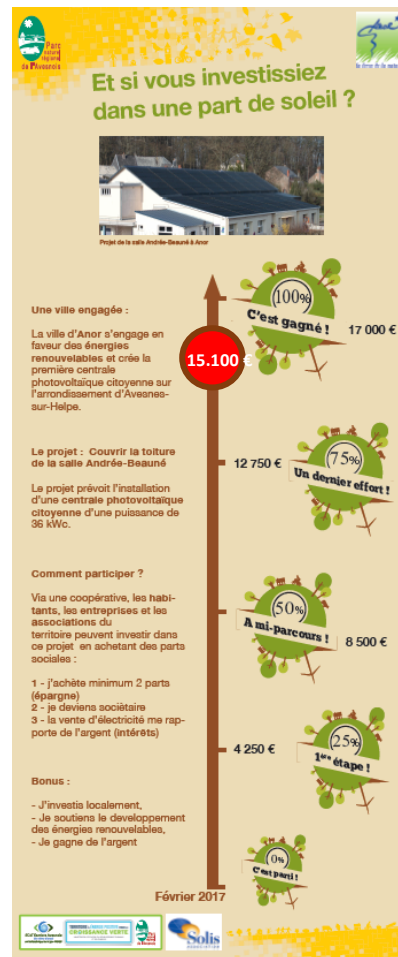
L'idée d'ouvrir le capital de cette société locale de production aux habitants, aux entreprises et associations du territoire a visiblement séduit puisqu'à ce jour 35 particuliers, 2 entreprises et 3 Clubs Cigales ont répondu favorablement à l'appel de la commune pour apporter une contribution citoyenne, en complément de la subvention du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Le plan de financement prévisionnel de la centrale solaire prévoyait : 22.300 € de subventions (dont 21.300 € apportés par la commune et 1.000 € par la Parc Naturel), 15.000 € de capital acquis par la commune, 19.980 € d'emprunt bancaire et 17.000 € de financement citoyen.

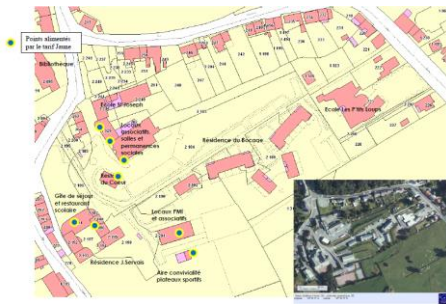
Aujourd'hui, la part de financement citoyen atteint plus de 88 % de l'objectif de départ soit 15.100 € sur les 17.000 € prévu à l'origine. C'est donc un pari gagné puisqu'il ne reste qu'à mobiliser 1.900 € !

Sur sollicitation du Parc Naturel, les Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire CIGALES des Hauts-de-France ont répondu favorablement au projet d'Anor en apportant une somme totale de 2.500 € au capital de la SAS SOLIS Métropole.

Cette soirée de remerciements des souscripteurs fut également l'occasion pour les représentants des Clubs CIGALES de Sambre-Avesnois, de Saint-Saulve et du Cambrésis de signer les conventions d'apport en capital et pour le Président du Parc Naturel Régional de l'Avesnois de signer la convention de partenariat avec la commune. Un grand merci à ces partenaires qui confortent le projet.



Quant à la **centrale communale d'autoconsommation de 6 kWc** qui est également déployée sur la même toiture, cette dernière **permettra de produire 5.520 kWh/an d'électricité verte et locale correspondant à 8 % (en moyenne) des besoins de l'ensemble des bâtiments de l'espace F. Mitterrand** qui comprend : un restaurant scolaire municipal, un gîte de séjour de 32 lits, 2 salles polyvalentes, des locaux associatifs ainsi qu'une école maternelle HQE de 4 classes. Elle permettra également de **satisfaire les besoins en électricité de la recharge du véhicule utilitaire communal** installée près du restaurant scolaire municipal et permettra de **démontrer que produire et consommer local est possible !**



Cet investissement permettra donc **d'autoconsommer de l'électricité gratuite produite sur place et de réduire les consommations et factures d'électricité de la commune.** Il permet également de limiter le recours à l'électricité du réseau notamment la journée.

L'association a estimé en fonction des consommations du site, que **pour être à près de 100 % d'autoconsommation, il fallait se limiter à une puissance de 6 kWc.** Une **plateforme de mesure en direct de la consommation et de la production permettra de vérifier cette estimation.** D'autres panneaux solaires pourront ainsi être installés. **Dans tous les cas au bout de 20 ans, la coopérative va rétrocéder gratuitement l'installation solaire citoyenne à la commune et la couverture des besoins en électricité sera alors de 62%.**



Avec une **économie annuelle générée et estimée à 529 €/an dès 2019** correspondant à la baisse de la facture d'électricité, **l'amortissement de la centrale solaire d'autoconsommation de 11.300 € sera atteint au bout de 17 ans** avec un taux d'augmentation du tarif de l'électricité prévisionnel de + 3%/an prévu par l'ADEME et ENERPLAN.

Dans cette hypothèse et dès la 18^{ème} année, **Anor bénéficiera d'une électricité totalement gratuite jusqu'à la fin de vie de l'installation** qui est de plus de 20 ans car au-delà de 25 ans les panneaux continuent

de produire avec un rendement plus faible de l'ordre de 85 % environ. Il conviendra également de prévoir le remplacement de l'onduleur tous les 10 ans (Coût 1.500 € environ).

C'est donc une **philosophie que vise la commune et ses partenaires** au travers de ses projets plutôt qu'une pure opération financière. Néanmoins, **les économies sont également à clef !**

Les circuits courts de l'énergie sont donc une réalité à Anor avec ses deux premières expériences qui ne demandent qu'à être reproduites.

Contacts & Remerciements : Parc Naturel Régional de l'Avesnois : Melvin DELJEHIER - SOLIS Métropole : Thierry JANSOONE et Guillaume FLAMENT – Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre : Corentin GREUEZ - Ville d'Anor : Benjamin WALLERAND Maire Adjoint et Samuel PECQUERIE – DGS de la Ville d'Anor – 06.73.84.21.84

